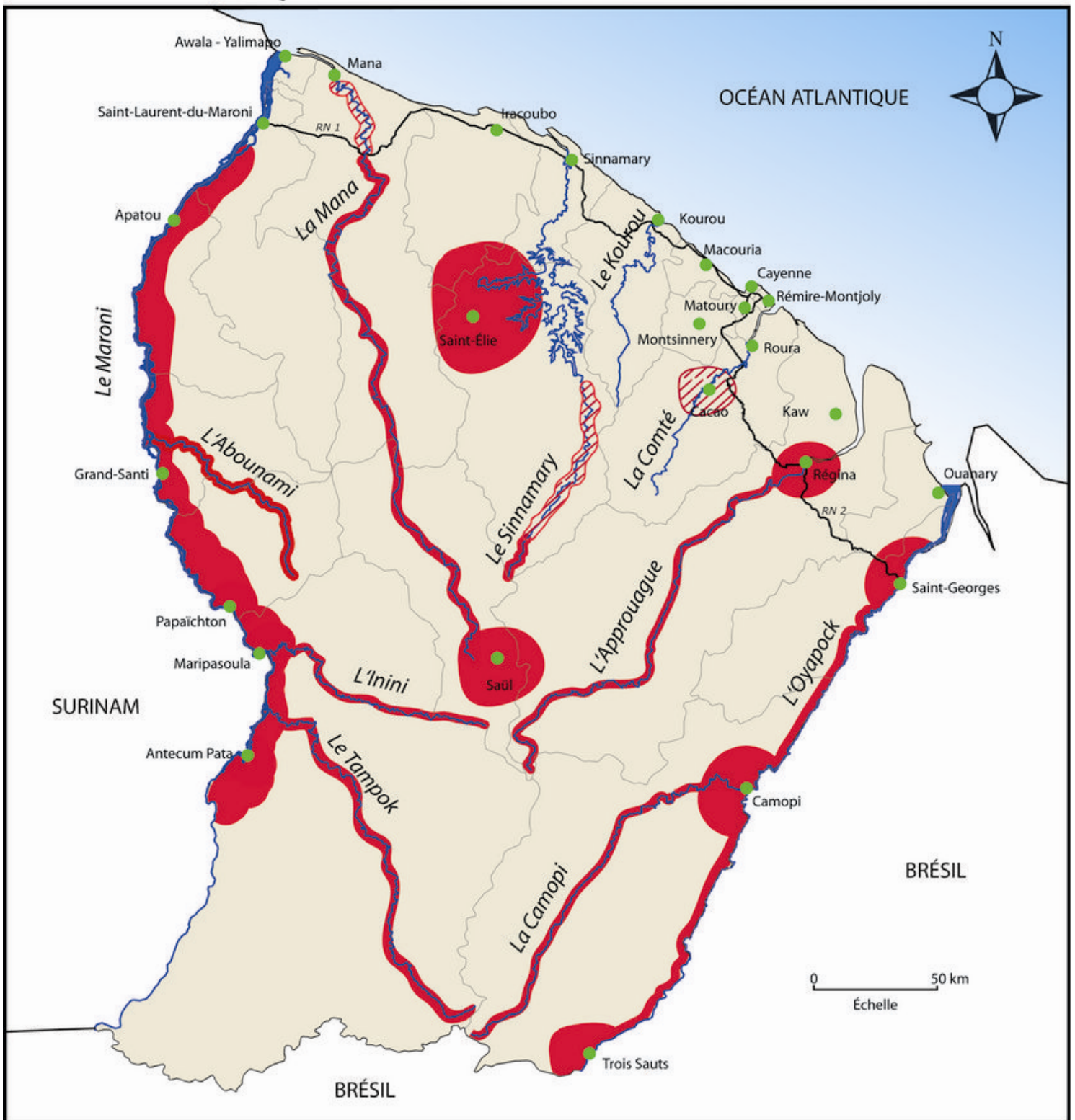


LE RISQUE DE PALUDISME EN GUYANE



○ Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, Il vous est conseillé de dormir sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs.

▨ **Zone à faible risque de paludisme :** Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il est impératif que vous dormiez sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs.

● **Zone à fort risque de paludisme :** Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il est impératif que vous dormiez sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs. Ces mesures peuvent être accompagnées de la prescription par un médecin d'un traitement médicamenteux, mais celui-ci ne sera envisagé qu'au cas par cas, en fonction de votre destination exacte, de la durée de votre séjour ainsi que votre tolérance au traitement.

Validation : Comité de suivi des maladies transmises par les insectes en Guyane, séance du 12 septembre 2008.

Sources : Service Départemental de Désinfection du Conseil Général de Guyane (SDD) - DSDS de la Guyane.

Document disponible et mis à jour sur le site de la préfecture de la Guyane : <http://www.guyane.pref.gouv.fr/sante/index.htm>

Réalisation : DSDS - Cellule de Veille Sanitaire